

LES OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS

20 Février 2018

CONTEXTE

Si la loi 1901 a posé le principe de la « liberté associative », les associations n'en sont pas moins soumises à un certain nombre d'obligations :

- Qu'elles s'imposent à elles-mêmes (statuts, règlement intérieur, charte...)
- Qui s'imposent à toute association (assurance, droit du travail, règles comptables et fiscales...)
- Ou qui sont spécifiques à leur secteur (enfance, sport...), à certains agréments ou à certaines activités (alimentation, débit de boisson, manifestation...)

OBJECTIFS

Cette formation propose de dresser un panorama général de l'ensemble des réglementations qui s'appliquent au monde associatif :

Pour ne pas être en défaut vis-à-vis de ces réglementations

Pour se rassurer en tant que dirigeant associatif !

PUBLICS

- Salariés/bénévoles
- Pré requis : aucun

METHODES

Apport de connaissances et diaporama transmis aux participants

Echange avec les participants et partage d'outils

PROGRAMME

Loi 1901 et règles de gouvernance :

- Retour sur vos statuts (les amener)
- Responsabilité des dirigeants

Règles générales

- Assurer son activité
- Règles comptables, fiscales et sociales

Règles spécifiques à certaines activités

- Les différents agréments
- Sécurité alimentaire et débits de boisson
- Organiser une manifestation et accueillir du public

CONDITIONS

Durée de la formation : 1 soirée – 3,5 heures - 18h-21h30

Lieu : locaux de l'ACEGAA à Nîmes

Formatrice : Estelle Raynaud, conseillère et formatrice à l'ACEGAA

Tarifs : 10€ bénévoles / 100€ salariés (prise en charge OPCA possible si formée couplée à une autre formation)